

■ **Café Restaurant Özer-Kara Fatma**, à Lancy, exploitation de café-restaurants (FOSC du 09.01.2004, p. 8). Procuration collective à deux à été conférée à Kara Maléka, de Alterswil, à Avully.
Journal no 741 du 16.01.2004
(02083414 / CH-660.2.181.002-4)